

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune d'Oullins
Métropole de Lyon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20201217_1 du 17 décembre 2020

Direction des Finances

L'an deux mille vingt , le dix sept décembre, à 19 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 11 décembre 2020, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Clotilde POUZERGUE, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Monsieur Cédric BARBIERO.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers municipaux présents : 19

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 16

Nombre de conseillers municipaux absents : 0

PRÉSENTS :

Clotilde POUZERGUE - David GUILLEMAN - Patricia VALLON DAUVERGNE - Clément DELORME - Louis PROTON - Christine CHALAND - Philippe SOUCHON - Anne-France ARGANS - Christiane PLASSARD - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Jean-Louis CLAUDE - Cédric BARBIERO - Solange MARTELLACCI - Paul SACHOT - Claire BELLISSEN - Michel BAARSCH - Joëlle SECHAUD - Jean-Charles KOHLHAAS - Bertrand MANTELET

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Anne PASTUREL pouvoir à David GUILLEMAN
Christian AMBARD pouvoir à Patricia VALLON DAUVERGNE
Sandrine GUILLEMIN pouvoir à Clément DELORME
Georges TRANCHARD pouvoir à Paul SACHOT
Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER pouvoir à Solange MARTELLACCI
Pierre LAFORETS pouvoir à Cédric BARBIERO
Philippe LOCATELLI pouvoir à Jean-Louis CLAUDE
Laurence DUCHAMP pouvoir à Philippe SOUCHON
Tassadit BELLABAS pouvoir à Christine CHALAND
Sandrine HALLONET-VAISMAN pouvoir à Louis PROTON
Bertrand SEGRETAIN pouvoir à Christiane PLASSARD
Frédéric HYVERNAT pouvoir à Anne-France ARGANS
Anaëlle CAILLET pouvoir à Clotilde POUZERGUE
Alexandre HEBERT pouvoir à Michel BAARSCH
Benjamin GIRON pouvoir à Jean-Charles KOHLHAAS
Nadine BADR-VOVELLE pouvoir à Claire BELLISSEN

Objet : Budget général 2020 - Décision modificative N° 2

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-11 et L.2121-29 ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission finances, ressources humaines, sécurité et affaires générales du 08/12/2020

Vu le rapport par lequel Monsieur l'Adjoint expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil municipal a voté le budget primitif 2020, le 28 mai 2020 sur des bases prévisionnelles.

A mesure de son exécution, il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements soit par le virement de crédits d'un compte à un autre, soit par l'inscription de crédits nouveaux.

Ces ajustements sont les suivants :

		Section d'investissement	
Compte	Objet	Dépenses	Recettes
Opérations d'investissement			
040-01-28135	Dotations aux amortissements des immobilisations		-102100,00
16-1641-01	Emprunts en euros	24100,00	
21-020-2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions - projet SSI	-126200,00	
040-01-261	Titres de participation		13800,00
040-01-192	Différences sur réalisations d'immobilisations	13800,00	
TOTAL		-88 300,00 €	-88 300,00 €

		Section de Fonctionnement	
Compte	Objet	Dépenses	Recettes
Opérations de fonctionnement			
67-61-6748	OULLINS ENTR'AIDE : exonération de loyer (délibération N° 20201008_3 du 8 octobre 2020)	3 860,64	
67-90-6748	CitéCréation : exonération de loyer (délibération N° 20201008_3 du 8 octobre 2020)	6 201,85	
67-025-6748	Excalibur et Nouvelle Contrée : exonération de loyer (délibération N° 20201008_3 du 8 octobre 2020)	1 350,00	
67-422-6718	Remboursement ALSH / COVID - acte 2	3 000,00	
67-20-673	Titre annulé sur exercice antérieur	500,00	
66-01-66111	Intérêts des emprunts	2 100,00	
022-020-022	Dépenses imprévues	- 17 012,49	
65-020-6542	Créances éteintes	11 355,08	

74-520-74718	Subventions Etat fonds quartiers solidaires - Quartier Politique de la Ville		8 000,00
65-020-6574	Reversement subventions fonds quartiers solidaires : association Janus	2 500,00	
65-020-6574	Reversement subventions fonds quartiers solidaires : association OASIS	2 500,00	
65-020-6574	Reversement subventions fonds quartiers solidaires : association Fréquence Ecoles	3 000,00	
012-020-64111	Rémunération principale	140 000,00	
042-01-6811	Dotations aux amortissements des immobilisations	-102100,00	
011-020-6288	Autres services extérieurs	- 25 155,08	
011-020-60632	Fournitures de petit équipement	-24100,00	
042-01-675	Valeur comptable des immobilisations cédées	13 800,00	
042-01-7761	Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat		13 800,00
TOTAL		21 800,00 €	21 800,00 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité :

Contre :

Claire BELLISSEN - Michel BAARSCH - Alexandre HEBERT - Joëlle SECHAUD - Jean-Charles KOHLHAAS - Bertrand MANTELET - Benjamin GIRON - Nadine BADR-VOVELLE

AUTORISE Madame le Maire à effectuer les virements et inscriptions nouvelles de crédits conformément au tableau proposé ci-dessus :

- en section d'investissement : - 88 300 € en dépenses et – 88 300 € en recettes

- en section de fonctionnement : 21 800,00 € en dépenses et 21 800,00 € en recettes

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par :			
Transmission en préfecture le	/	/	
Affichage :			
du	/	/	au / /
Clotilde POUZERGUE			
Maire			
Conseillère métropolitaine			

FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS
L'an deux mille vingt , le dix sept décembre
Pour extrait certifié conforme,
Clotilde POUZERGUE
Maire
Conseillère métropolitaine

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).